

Le conseiller d'Etat

chargé du département de l'instruction publique

6, rue de l'Hôtel-de-Ville Correspondance: case postale 425 1211 Genève 3 Téléphone 27 24 00 Télécopieur N° 29 54 40 Genève, le 17 avril 1991

Information concernant la Coordination informatique

A la suite de la nomination de M. Gérald Haury au poste de directeur général de l'enseignement secondaire, j'ai pris les décisions suivantes :

Au cours de ces cinq années d'activité au poste de coordination informatique, M. Gérald Haury a mis en place, à un moment clé du développement de l'informatique dans l'enseignement, de nombreuses commissions, des nouvelles structures propres à gérer ce dossier complexe. Il a en outre achevé des mandats particuliers que je lui avais confiés en 1986.

Grâce à ces procédures de concertation et de coordination bien rodées, les trois ordres d'enseignement (EP, CO, ES) sont maintenant à même de réinvestir pleinement ce domaine qui relève de l'enseignement et des moyens d'enseignement.

C'est pourquoi le service de coordination informatique sera supprimé dès la rentrée de septembre 1991.

Un groupe, formé des directeurs généraux, assurera la coordination. C'est sous sa responsabilité que la commission EAO et la commission télématique poursuivront leurs activités.

Le centre EAO sera rattaché administrativement à la direction de l'enseignement secondaire postobligatoire sous le nouveau nom de Centre informatique pédagogique (CIP). M. Morel en assumera la direction et, pour le seconder, Mme Charlier occupera le poste de directrice adjointe. Le centre sera, de plus, chargé de la poursuite de l'informatisation des bibliothèques, de l'achat et du test des logiciels éducatifs et du club des utilisateurs informatiques qui concernent les trois ordres d'enseignement. Il poursuivra, en outre, son action de cours et de formation qui seront offerts dans le cadre de la formation permanente ; il publiera "Informatique-informations" ; il sera l'interlocuteur de l'Université dans les recherches Start-up, Delta II et dans le projet Archamps. En plus de ses tâches au CIP, M. Morel sera le représentant du DIP dans les commissions informatiques intercantonales.

Le SMAV prendra en charge le télétexte. Comme par le passé, le Service d'informatique et de gestion (SIG), qui dépend des services administratifs et financiers, est responsable de l'informatique administrative. M. Charles-Eric Muller sera le représentant du DIP à la CIDI et M. Morel son suppléant.

Dominique Föllmi

Diffusion: DEP/DGCO/DES/CEPSPE/DOJ/SAFS/ inspecteurs/inspectrices/ directeurs/directrices (CO/ES/SRS/SRP/SMAV/EPEP/EPES/ST)

Rectorat, Associations SPG/FAMCO/UCESG/AGEEIT

31 01 01-0006

INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

